

ARRÊTÉ portant
AVIS À LA BATELLERIE n° 17

DIRECTION DES
INFRASTRUCTURES

DIRECTION ROUTES ET RIVIÈRE

Service gestion, exploitation routes
et rivière

N° 2018 DI/DRR 017 AVIS BAT
du 13 novembre 2018

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3221-4 ;

VU le Code des transports et notamment ses articles L 4241-3, et R. 4241-35 à R. 4241-37 ;

VU le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

VU l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure et son annexe ;

VU l'arrêté du 9 février 2017 portant Règlement Particulier de Police de la Navigation sur les rivières la Maine, la Mayenne, l'Oudon et la Sarthe ;

VU l'arrêté n° 2017 DAJ/SGAD 015 du 18 septembre 2017 portant délégation de signature au sein de la Direction des infrastructures ;

VU l'arrêté n° 2018 DI/DRR 001 RIV du 22 février 2018 fixant les conditions d'exploitation des écluses pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT l'intervention programmée dans le port de Château-Gontier pour des opérations de renflouement d'une embarcation ;

ARRÊTE

Article 1 : Afin de faciliter les opérations de renflouement d'un bateau dans le port de Château-Gontier, rive gauche, quai Pierre de Coubertin, le niveau du bief de Pendu sera partiellement abaissé le jeudi 15 novembre 2018.

Article 2 : La navigation sera interdite dans ce bief pendant la durée des opérations.

Article 3 : Dans le cadre du devoir de vigilance, les propriétaires de bateaux sont invités à prendre toutes dispositions nécessaires à la sécurisation de leur embarcation, en particulier lors des manœuvres d'abaissement et de remise en eau des biefs : surveillance des amarres, conditions d'échouage en fond de rivière, sortie de l'eau, etc.

Article 4 : La navigation sera rétablie dès lors que l'eau déversera sur le barrage de Pendu.

Pour le Président et par délégation :
La Directrice générale adjointe,



Sophie BONNIÈRE